

**Poste d'assistant de justice à pourvoir au Tribunal Judiciaire de Colmar
Chambre de la famille**

Mission : L'assistant de justice travaille en collaboration avec les magistrats de la Chambre de la famille. Il effectue un travail de rédaction et de recherches juridiques.

Compétences requises : Profil civiliste disposant de solides connaissances en droit de la famille, et plus particulièrement en droit du divorce. Bonnes qualités rédactionnelles, capacités d'analyse et de synthèse des dossiers. Capacité à travailler en autonomie et à s'organiser.

Contrat d'une durée maximale de deux ans, renouvelable deux fois pour la même durée (maximum 6 ans), période d'essai de 3 mois, 60 heures mensuelles (rémunération nette mensuelle d'environ 500€).

Conditions de recrutement :

- être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- absence de mention au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser à l'attention de Sophie GINDENSPERGER, Vice-Présidente au Tribunal Judiciaire de Colmar : sophie.gindensperger@justice.fr